

Interpellation déposée par Décroissance-Alternatives au Conseil communal de Vevey le
13 juin 2019

Une loi plusieurs mesures ?

Monsieur le président, chère-s collègues,

Le 26 mai 2019, j'ai adressé le message ci-dessous avec trois questions au greffe municipal et aux deux municipaux élus :

« La population veveysanne s'inquiète sur les méthodes employées contre les trois municipaux suspendus.

Ces trois personnes sont-elles traitées de la même manière par ce qui reste des autorités veveysannes ?

Lionel Girardin a-t-il aussi été invité à signer une renonciation à la prescription ?

Lionel Girardin a-t-il aussi reçu un commandement de payer pour une somme de CHF 1 million ?

Merci de me répondre rapidement et de façon exhaustive, cela évitera de faire enfler encore plus la polémique. »

Suite à un rappel le 29 mai 2019, le secrétaire municipal m'a répondu « 3x oui » de façon bien peu exhaustive et en m'envoyant le communiqué de presse de la municipalité du 27 mai 2019 qui est loin d'être claire.

Je lui ai demandé d'être plus précis en lui posant la question suivante :

« Ces 3 oui signifient-ils donc que Lionel Girardin a aussi été invité à signer une renonciation à la prescription, qu'il ne l'a pas signée et qu'il a aussi reçu un commandement de payer de CHF 1 million ? »

Le secrétaire municipal m'a répondu : « c'est cela oui ».

Je pose donc les deux questions suivantes à la Syndique de Vevey Madame Elina Leimgruber :

A quelle date Lionel Girardin a-t-il été invité à signer une renonciation à la prescription ?

A quelle date un commandement de payer a-t-il été adressé à Lionel Girardin ?

Merci de me donner une réponse orale.

Pour Décroissance-Alternatives
Clément Tolusso